

ancienne et honorable de fierté de la population laborieuse, pieuse et vaillante de cette province. Il voudra sans doute faire corriger le compte rendu à cet égard.

**M. Rompkey:** Monsieur l'Orateur, je m'en tiendrai au compte rendu. Je devrais peut-être expliquer mes remarques précédentes en disant que je n'ai aucunement voulu dénigrer la population de Terre-Neuve qui, depuis tant d'années, travaille très dur pour gagner sa vie. Je soutiens que, dans nombre de cas, c'était une question de survie. Le député connaît aussi bien que moi les conditions épouvantables qui sévissaient à Terre-Neuve autrefois.

● (1520)

Il se souvient tout comme moi des 6c. par jour et des allocations de chômage, pas à titre personnel, mais par expérience. Nos gens sont dans une bien meilleure situation maintenant, puisqu'ils ont une garantie de revenu du gouvernement. Je tenais simplement à consigner au compte rendu qu'il est certes providentiel pour notre province que les jours qu'a connus notre population soient révolus. On a éprouvé de vives craintes pendant un certain temps sur le sort qui nous était réservé. Je pense que cette crainte s'est dissipée. Je n'ai pas la prétention de dire que nos gens ne peuvent se suffire à eux-mêmes. Ils l'ont toujours pu et le pourront toujours, espérons-le, dans la mesure où c'est possible dans leur milieu. Ils ont maintenant un moyen qui leur permettra de sortir d'un état leur permettant tout simplement de vivre.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je regrette infiniment de ne pas avoir été à la Chambre lors de la présentation de ce projet de loi le 20 juillet. J'assistais alors à une réunion régionale importante de l'Association parlementaire du Commonwealth dans les Antilles. Je n'étais pas en vacances, bien entendu, car le 20 juillet n'est pas la meilleure époque de l'année pour visiter les Antilles, malgré la magnificence de ces îles et le plaisir que l'on trouve à les visiter à quelque époque que ce soit. J'étais donc absent lors de la présentation du bill.

J'ai lu avec un vif intérêt les discours prononcés ce jour-là. Je pense que le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty)—excellent député et résident de longue date de cette circonscription, magnifique région au nom affreux—a montré dans son discours une grande connaissance des principaux aspects du projet de loi à l'étude. Je pense aussi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait preuve, comme d'habitude, de ses connaissances en la matière et de son souci d'aider les gens qui ont besoin de l'assistance accordée par une mesure comme celle-là. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a aussi parlé judicieusement et éloquemment. A mon avis, le débat a été bien engagé.

Même si on ne peut jamais prédire ce genre de choses, je ne pense pas que le débat se prolonge beaucoup. Lorsque le ministre a mentionné cette mesure au comité, je lui ai dit que mes collègues et moi n'avions pas l'intention d'en retarder l'étude parce que nous reconnaissons qu'elle est juste et louable. Autant que je sache, le seul député qui a parlé de ce que j'appelle le premier aspect important, la question des appels, a été le député de Winnipeg-Nord-

### *Régime de pensions du Canada*

Centre. C'est une question qui préoccupe un certain nombre de mes collègues, surtout mon voisin, le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Le présent bill redresse une injustice, c'est-à-dire la situation où un citoyen voulant interjeter appel d'une décision du tribunal ne serait pas remboursé de ses frais par le gouvernement.

Le bill redresse cette injustice et je suis certain que tous les députés s'en réjouissent. J'en félicite le ministre. Mieux vaut tard que jamais et nous sommes tous heureux qu'on ait remédié à la situation. Je suis certain que cette mesure aidera aux Canadiens. Elle se rapproche beaucoup de ce que je pensais être l'esprit de la loi quand celle-ci a été adoptée. Je suis ici depuis assez longtemps pour me rappeler l'instauration du Régime de pensions du Canada. De fait, il fut instauré à trois reprises et la troisième fois avec succès. Le Régime de pensions est une mesure complexe, mais très importante pour bien des gens.

J'espère que, plus tard au cours de la session actuelle, nous aurons l'occasion de discuter à fond de certaines des questions qu'a soulevées un député récemment et qu'a reprises mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Il y a nombre de questions importantes, comme la retraite, le plafond des prestations, l'âge d'admissibilité et les invalides, qu'il nous faudra étudier plus attentivement dans le cadre d'une étude plus générale du Régime de pensions du Canada.

A propos de l'exemption de certains groupes, qui a reçu plus d'attention que certains autres aspects, je suis très heureux que ces excellents citoyens aient enfin réussi—il y a eu beaucoup d'appels—à faire accepter le bien-fondé de leur opposition. Je dois ajouter que, dans ma circonscription et, autant que je sache, dans la province où je suis fier de demeurer, l'Île-du-Prince-Édouard, personne n'appartient aux sectes huttérite ou mennonite et, par conséquent, je n'avais aucun appel particulier à l'idée. Toutefois, j'ai eu l'honneur de connaître nombre de ces gens, lorsque je demeurais ailleurs au Canada, et je les considère comme d'excellents Canadiens.

**Une voix:** Bravo!

**M. Macquarrie:** Je crois que c'est le député de Palliser (M. Schumacher) qui, le 20 juillet, a parlé des vertus que ces personnes pratiquent dans leur vie de tous les jours. Ce serait magnifique si, dans notre société, nous pouvions observer la coutume des générations précédentes, alors que les vieux étaient confiés à la garde de leur propre famille. Comme ce serait bon si une grand-mère ou un grand-père pouvaient être entourés d'amour et d'affection au foyer. Il fut un temps où telle était la situation dans notre société. Cela faisait partie de notre culture. Personne ne songeait à confier un parent âgé à une institution.

Nous comprenons maintenant que les temps ont changé. Il est déjà assez difficile de loger les enfants. Il n'y a plus de chambre d'ami et encore moins d'espace pour les grands-parents. Toutefois, ce gens remarquables ont pu maintenir ces liens d'affection familiale et prévoir un accroissement de la famille. Ils ont pu garder leurs valeurs, leur code de moralité et par la même occasion être des citoyens productifs. Les gens de ces groupes que j'ai mentionnés sont d'excellents agriculteurs. Ils exploitent le sol canadien à plein rendement. Ils récoltent les biens que la Providence a prévus pour nous tous.